

COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

les mesures de soutien à la formation duale prévues au sein de l'administration communale

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Lors de la séance du Conseil communal du 18 juin 2020, il a été relevé que, dans le contexte économique et social consécutif à la pandémie de coronavirus COVID-19, de nombreuses entreprises renonçaient à former des apprentis, de sorte que de nombreux jeunes risquaient ainsi de se retrouver, à l'automne, sans projet de formation. La Municipalité s'est engagée à prendre en compte les préoccupations exprimées à cette occasion.

Par la présente communication, la Municipalité souhaite ainsi apporter des précisions sur la situation actuelle de l'administration en tant qu'entreprise formatrice, ainsi que sur les mesures concrètes prises dans le cadre du contexte particulier lié à la crise consécutive à la pandémie de coronavirus COVID-19.

Tout d'abord, la Municipalité précise qu'actuellement, l'administration compte 27 places d'apprentissage ainsi que 2 places de stages (3+1), anciennement appelés Maturité professionnelle commerciale (MPC), au sein des différents services. Pour la rentrée 2020, en fonction des personnes terminant leur cursus cet été ainsi que des deux places actuellement vacantes, l'administration communale prévoyait de recruter 10 apprenti·e·s pour les cursus CFC, 1 apprenti·e pour le cursus AFP ainsi qu'un·e stagiaire 3+1.

Néanmoins, au vu de la situation particulière qui prévaut actuellement, la Municipalité a souhaité augmenter le nombre de places d'apprentissage au sein de l'administration communale dès la rentrée scolaire prochaine. Soucieuse des effets de la pandémie sur l'insertion professionnelle des jeunes, la Municipalité a donc décidé de proposer une mesure exceptionnelle en faveur de la formation duale, donnant ainsi un signal fort de soutien à la formation dans le contexte particulier lié à la crise COVID-19. Elle a, par conséquent, sollicité ses services pour créer de nouvelles places d'apprentissage pour la rentrée 2020/2021.

La Municipalité est très heureuse d'annoncer au Conseil communal que 7 places d'apprentissage supplémentaires ont pu être créées et ont été approuvées ou sont actuellement en cours d'approbation par l'organe cantonal de surveillance de la formation à savoir, la Direction générale de l'enseignement post-obligatoire (DGEP). Sous cette réserve, ces engagements représenteront une augmentation conséquente d'environ 25% du nombre d'apprenti·e·s au sein de l'administration communale, qui comptera désormais 36 places de formation.

La Municipalité précise que ces places d'apprentissage ont été mises au concours au cours des dernières semaines ou le seront très prochainement, et ce dans des domaines variés, allant du domaine administratif à l'automation, en passant par l'entretien des espaces publics.

La Municipalité souhaite ainsi assurer au Conseil communal sa forte implication et son soutien à l'insertion professionnelle des jeunes en tant qu'entreprise formatrice majeure de la région.

La Municipalité remercie le Conseil communal pour la confiance qui lui est accordée dans de la gestion de cette période si particulière et se tient à disposition pour toute précision.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre acte de la présente communication.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :



J.-D. Carrard



Le secrétaire :



F. Zürcher